

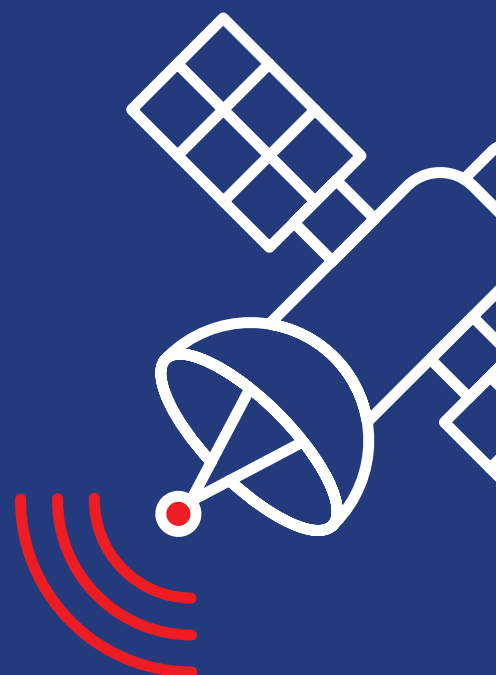


MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aide-mémoire

Candidature de la France au Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT)



Conférence de plénipotentiaires, Bucarest,
26 septembre au 14 octobre 2022

Candidature de la France au Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT)

Mandat 2023-2026, région B (Europe occidentale)

La France est l'un des membres fondateurs de l'UIT, qui a été créée en 1865, et le 4^e plus important contributeur à son budget. Elle siège sans discontinuer au Conseil de l'Union.

La France participe très activement à la vie de l'organisation tant au sein des structures politiques et administratives (Conférence de plénipotentiaires, Conseil, groupes de travail du Conseil) que techniques (conférences, assemblées mondiales et commissions d'études des trois secteurs : normalisation, radiocommunications et développement). Elle assure notamment la présidence du groupe de travail du Conseil sur les plans stratégique et financier pour 2024-2027 et la vice-présidence du groupe de travail du Conseil sur les langues.

La France s'est régulièrement impliquée dans toutes les actions visant à améliorer la gestion, le bon fonctionnement et l'attractivité de l'Union. Cette action d'amélioration de la gestion interne est une condition indispensable à l'efficacité et au bon fonctionnement de l'organisation et répond aux préoccupations de la grande majorité des États membres.

La France est attachée à ce que l'UIT poursuive son évolution de manière à s'adapter au nouveau contexte lié à l'émergence de nouvelles technologies

(Internet des objets, intelligence artificielle, réseaux mobiles 5G, communications quantiques, informatique en nuage et mégadonnées), dès lors qu'elles trouvent à s'appliquer au secteur des télécommunications/TIC, dans le plein respect du mandat qui a été assigné à l'Organisation.

La France a également à cœur que l'UIT puisse relever au niveau international les défis liés à la transformation numérique de l'économie mondiale (persistance de la fracture numérique, impact et contribution des technologies numériques à la lutte contre le changement climatique notamment). Elle reste particulièrement attentive à ce que tous les pays soient parties prenantes de ces évolutions et que l'UIT continue à travailler avec les autres organisations compétentes au développement des infrastructures numériques et à la diffusion des usages numériques.

Dans le secteur du développement, la France mobilise des moyens importants provenant de ses opérateurs et de ses industriels, de son Agence nationale des fréquences (ANFR), de son Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) pour contribuer efficacement à l'aide aux pays en développement. Elle appuie en particulier les efforts de l'UIT sur le terrain, avec une attention particulière portée sur le développement

de télécommunications/TIC inclusives favorisant notamment la littératie numérique et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le domaine des radiocommunications, tant au cours des conférences mondiales ou régionales que dans les travaux préparatoires à l'UIT ou au sein des organisations régionales, la France a toujours contribué à l'élaboration de solutions de consensus. Elle s'est investie fortement dans les négociations en vue d'une plus grande harmonisation du spectre radioélectrique et d'un accès pour tous aux technologies numériques de radiocommunications.

